

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 67.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

- En exercice : 89
- Présents : 64
- Votants : 76 (12 procurations)
- Suffrages exprimés : 74 (71 pour, 3 contre et 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Hourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par Mme Maryline RICHAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par M. Lionel TARDY à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Hélène BRETTON
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par M. Gilles MOSTACHETTI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles TOUAT
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Nicolas LAUGIER à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Maurice BRUN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER

- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

ORDRE DU JOUR : Création d'emplois saisonniers pour les services touristiques

Afin de répondre aux besoins liés à l'activité estivale des services et équipements à vocation touristique, il est proposé, comme chaque année, de recruter du personnel saisonnier et de créer les emplois non permanents ci-après :

➤ Pour la base de loisirs de la Germanette :

- Un emploi de coordinateur pour assurer la promotion, l'animation et la coordination de la base de loisirs :

- A temps non complet (13h hebdomadaires) du 13 mai au 30 juin 2024 inclus ;
- A temps complet (35h hebdomadaires) du 1^{er} juillet au 25 août 2024 inclus.

La rémunération de cet agent serait calculée sur la base du 7^e échelon du grade de rédacteur (catégorie B) ;

- Un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet (35h hebdomadaires), chargé de nettoyer les bassins et les plages de la base de loisirs et d'intervenir en renfort en caisse sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2024 inclus.

La rémunération de cet agent serait calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial (catégorie C) ;

- Trois emplois de caissiers polyvalents à temps complet (35h hebdomadaires) du 1^{er} juillet au 31 août 2024 inclus.

La rémunération de ces agents serait calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif (catégorie C) ;

- Un emploi de maître-nageur sauveteur diplômé du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation (BEESAN) à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour assurer les fonctions de chef de bassin du 1^{er} juillet au 31 août 2024 inclus. Sa rémunération serait calculée sur la base du 13^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives (catégorie B) ;

- Un emploi de maître-nageur sauveteur (diplômé BEESAN) à temps complet (35 heures hebdomadaires) du 1^{er} juillet au 31 août 2024 inclus. Sa rémunération serait calculée sur la base du 9^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives (catégorie B).

- Un emploi de surveillant de baignade (diplômé BNSSA) à temps non complet (30 heures hebdomadaires) du 1^{er} juillet au 31 août 2024 inclus. Sa rémunération serait calculée sur la base du 4^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives (catégorie B).

- Un emploi de surveillant de baignade diplômé du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à temps non complet (7h par jour) aux périodes suivantes : les 15, 16, 22, 23, 29 et 30 juin 2024. Sa rémunération serait calculée par référence au 4^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives (catégorie B).

➤ Pour la navette de la Méouge :

- Un emploi de caissier à temps complet (35h00 hebdomadaire)
- Un emploi de caissier à temps non complet (33h00 hebdomadaires)

Les deux emplois seraient créés sur la période du 12 juillet au 18 août 2024 et rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade adjoint administratif territorial (catégorie C).

➤ Pour les via ferrata du Caire :

- Un emploi d'agent d'accueil à temps complet (35h hebdomadaires) du 2 mai au 30 septembre 2024 inclus.

La rémunération de cet agent sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif (catégorie C).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création de ces emplois saisonniers dans les conditions proposées ci-avant ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général 2024 ;
- autorise le président à signer le contrat de travail des agents qui seront recrutés ainsi que les éventuels avenants.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



La secrétaire de séance,
Emilie SCHMALTZ

Publiée le : 18 AVR. 2024